



# LES MÉTIERS DE LA VENTE

## « AUX ENCHÈRES »

**Le projet de « pacte ferroviaire », que le gouvernement et la Direction SNCF tentent d'imposer, porte de graves menaces pour les cheminots, notamment ceux des métiers de la Vente.**

La réforme ferroviaire du Gouvernement s'appuie sur une augmentation des gains de productivité et l'ouverture à la concurrence.

A la vente, il s'agit de détruire davantage d'emplois et de vendre à la découpe des pans entiers de l'activité.

Guichets, boutiques, centres d'appels, BCC (Bureaux de Contrôle Comptable), ARV (Assemblage des Recettes Voyageurs) ou les caisses principales, tous sont menacés.

**MOBILEO, de la vente ambulante à l'externalisation.**

Parallèlement au déploiement des « trucks », camions vaguement aménagés pour la vente en itinérance, la Direction tente d'introduire de nouveaux outils digitaux pour accélérer la suppression des guichets et contraindre les vendeurs à la mobilité.

Ainsi, dans le cadre de CAP TER 2020, la Direction compte déployer MOBILEO, application pour smartphones afin de vendre des billets en dehors des guichets, dans les gares (quais, salles d'attente...) mais aussi au gré des demandes, sur les places de marché, les mairies, les bureaux de poste....

Au-delà des suppressions massives d'emplois, de la dégradation des conditions de travail et des conséquences sûreté qui semblent évidentes, cet outil ouvre davantage la porte à l'externalisation de la billetterie régionale (de la vente jusqu'à l'après-vente).

En effet, rien n'indique que MOBILEO ne puisse être proposé à d'autres entreprises ou collectivités.

**Bien au contraire, c'est tout le sens de la réforme portée par le gouvernement qui fait la part belle à la concurrence, notamment pour la billetterie régionale.**

**Les Centres Lignes Directes sous le poids de la réforme.**

Si l'ouverture à la concurrence et les transferts de personnel en cas de perte de l'activité sont des éléments ô combien importants pour les vendeurs aux guichets (gares et boutiques), ils le sont tout autant pour les télévendeurs.

En effet, quid des cheminots des CLD ou des RCAD si d'autres entreprises ferroviaires reprennent une partie du trafic national et/ou régional en conservant son propre réseau de distribution et de billetterie ?

Le parallèle avec FRET SNCF est pertinent pour illustrer les conséquences d'une telle réforme.



L'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire de marchandises a conduit à la suppression de centaines d'emplois dans les métiers de la filière commerciale.

Nul doute que la trajectoire sera identique pour les cheminots des CLD et RCAD, si le projet de réforme du gouvernement se réalise.

### **REBOOT**

Le 06 juin 2018 à Lille, la Direction a précisé aux Organisations Syndicales ses intentions quant au déploiement du système informatique, REBOOT.

REBOOT est le projet de remplacement du système d'information du Back Office des recettes Voyageurs.

Le Back Office « recettes » s'organise autour de structures locales, BCC (Bureaux de Contrôle Comptable), caisses principales et de structures centrales, l'ARV Central (Assemblage des Recettes Voyageurs) situé à Lille et ses 4 délégations territoriales.

La mise en place du logiciel REBOOT est prévue pour janvier 2019 pour un accompagnement aux utilisateurs qui s'étalerait jusqu'à avril 2019.

Ce nouveau logiciel permettrait le transfert de certaines missions des BCC vers l'ARV Central et l'automatisation de certaines tâches.

Il simplifierait le traitement des différences/divergences de caisse et conduirait à une automatisation des flux de vente et après-vente.

Dans la même veine, il entrainerait une réduction du nombre de traitements comptables manuels.

Bref, pour la Direction, il s'agit de poursuivre sa course aux gains de productivité en multipliant les suppressions d'emplois.

**Ainsi, dans un premier temps, dès la mise en place de REBOOT, 56 postes seront menacés : ARV Central (-16 postes), délégations territoriales (-6 postes), BCC (-30 postes sur les 4 BCC), équipe REBOOT (- 5 postes).**

**TOUS ENSEMBLE POUR LE FER !**  
**EN GRÈVE LE 22 JUIN 2018**  
**POUR IMPOSER UNE AUTRE VOIE**

